

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Les NTIC et la délibération

De Brabanter, Geoffroy

*Published in:*

Ethique publique, revue internationale d'éthique sociale et gouvernementale

*Publication date:*

2020

*Document Version*

Version revue par les pairs

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

De Brabanter, G 2020, 'Les NTIC et la délibération: Dans quelle mesure les outils numériques peuvent-ils contribuer à améliorer la qualité du débat public?', *Ethique publique, revue internationale d'éthique sociale et gouvernementale*, vol. 22, numéro 1.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Les NTIC et la délibération : dans quelle mesure les outils numériques peuvent-ils contribuer à améliorer la qualité du débat public ?

### **Geoffroy De Brabanter**

#### Biographie

Geoffroy De Brabanter est assistant et doctorant au département « Sciences, Philosophies et Sociétés » de l'Université de Namur (Belgique). Ses recherches portent principalement sur la question du pluralisme épistémologique, notamment dans le cas de la médecine. Outre son intérêt marqué pour la philosophie des sciences, il s'intéresse également au rôle et à la forme que prend la réflexion critique dans la société en animant par exemple des ateliers de discussion philosophique avec des publics variés.

#### Résumé

Internet nous offre aujourd'hui un accès quasi inconditionnel à l'information ainsi que la possibilité presque instantanée de débattre virtuellement sur divers thèmes sociétaux. Mais si cette combinaison semble œuvrer pour une forme de démocratisation intellectuelle émancipatrice, force est de constater qu'elle peut également prendre des tournures dramatiques en mettant en scène des discussions extrêmement polarisées, voire radicalisées, qui ne visent en aucun cas la recherche du bien commun. Face à l'émergence de nombreux débats virtuels qui jaillissent anarchiquement sur les réseaux sociaux ou sur les sites de presse, certains administrateurs ont même décidé d'empêcher toute forme de commentaires tant la virulence de certains propos peinait à servir l'intérêt du public. En réalité ces débats dits « libres » sont incapables de fournir le minimum de règles requis pour assurer la légitimité d'un processus de délibération publique entre des individus qui se verraient également considérés. Cet ensemble de règles éthiques, techniques et intellectuelles peut être trouvé dans la théorie de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas qui constitue la base de son éthique de la discussion. Ainsi, après avoir spécifié la nature des débats « libres » et passé en revue la théorie habermassienne qui s'articule autour d'un idéal démocratique délibératif, nous verrons comment celle-ci peut s'intégrer aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) afin d'augmenter la qualité du débat public du plus grand nombre en proposant des débats « organisés » porteurs d'espoir à l'heure où l'on ne s'écoute que trop rarement dans un espace numérique saturé. C'est le cas notamment des « technologies à visée citoyenne » (*civic tech*) qui ont émergé très récemment dans le paysage politique français et qui prétendent dépasser la violence des débats virtuels « libres » grâce à des échanges collectifs structurés. Le « Grand débat national » organisé en France par le président de la République à la suite de la crise des Gilets jaunes ainsi que le « Vrai débat » lancé par ces derniers pour contester la légitimité du premier seront l'occasion d'envisager l'espoir, mais aussi les limites des *civic tech* à partir d'exemples concrets.

#### Résumé en anglais

Today, Internet offers an almost unconditional access to information and a near instantaneous possibility to virtually discuss about different societal issues. But if this combination seemed to be going towards a kind of emancipatory intellectual democratization, we have to confess that this can also be dramatic by showing highly polarized debates, if not radicalized, whose aim is not the quest

of the common good. Face the emergence of several virtual debates which appear on social medias and press websites in an anarchical way, some administrators even decided to close the commentary sections given the virulence of some statements. Actually, these "free" debates are unable to provide the minimal rules required to ensure the legitimization of a public debate process between equal individuals. This collection of ethical, technical and intellectual rules can be found in the habermassian theory of deliberative democracy which constitutes the ground for his discourse ethics. Thus, after specifying the "free" debates nature and going over the theory of Jürgen Habermas and its deliberative democratic ideal, we will see how this can integrate the new information and communication technologies (NICT) in order to increase the quality of public debate through introduction of "organized" debates, hopeful at a time where people rarely listen to each other in a saturated numeric space. It is particularly the case for the "civic tech" which recently appear in the French political landscape and whose aim is to go beyond the violence of the "free" virtual debates thanks to structured collective exchanges. The "Grand débat national" which was organized by the French president due to the "Gilets Jaunes" crisis and the "Vrai débat" launched by these anti-establishment people to contest the former legitimacy will be the opportunity to take into consideration the hope, but also the limitations, of the civic tech from concrete examples.

Mots-clés : débat public, délibération, démocratie numérique, Habermas, éthique de la discussion, civic tech

Keywords : public debate, deliberation, Internet democracy, Habermas, civic tech, discourse ethics, civic tech

## Internet et l'optimisme démocratique

Le développement d'Internet au milieu des années 90 a nourri l'espoir d'un outil émancipateur au service de la démocratie permettant dorénavant à chaque individu connecté d'être à la fois producteur, récepteur et relais d'informations (Castells, 1998). Cet enthousiasme provenait du fait que l'on voyait là une occasion unique pour les citoyens d'acquérir toute une série de connaissances relatives aux affaires publiques avant de s'organiser pour communiquer efficacement leurs opinions éclairées aux décideurs politiques. L'idée était aussi que les autorités publiques puissent utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour interroger les citoyens et accroître ainsi l'équité des services fournis (Margolis et Moreno-Riaño, 2009). Partant du constat que la démocratie était toujours incomplète (si les citoyens avaient le droit de participer à la vie politique de leur société, nombreux sont ceux qui ne souhaitaient pas prendre part à ces débats largement contrôlés par des élites socialement et économiquement privilégiées), beaucoup voyaient dans Internet la perspective d'une voie nouvelle pour des citoyens clairvoyants qui pouvaient, par conséquent, opérer des choix plus informés face à la concurrence acharnée que se livraient de nombreux leaders politiques. En outre, il s'agissait de se demander pourquoi la participation démocratique devait être restreinte aux aspects formels de la prise de décision politique. De cette manière, on semblait tendre vers le modèle de gouvernance démocratique idéal proposé par Robert Dahl, modèle qui reposait sur cinq critères (Dahl, 1998) : la participation effective (tous les membres d'une communauté politique devaient avoir l'occasion de faire entendre leur voix au sujet de telle ou telle politique avant son adoption), l'équité du vote (chaque membre devait avoir un accès égal au vote), la compréhension éclairée (tous les membres devaient avoir l'occasion d'en apprendre davantage sur les autres options politiques existantes ainsi que sur leurs conséquences), le contrôle du programme politique par les membres de la communauté (par le referendum par exemple ou la constitution de groupes de pression rendus possibles par les

NTIC) et l'inclusion de toutes les personnes en âge de voter dans le processus de prise de décision. Bien que très théorique, ce modèle avait néanmoins le mérite de faire passer les citoyens d'une position de consommateurs à celle d'acteurs politiques. Mais si Internet est bel et bien à l'origine d'un changement important concernant la manière dont la politique prend forme aujourd'hui, il faut remarquer que celui-ci relève plutôt d'une évolution que d'une révolution. En effet, on assiste d'une part à une réorganisation des élites politiques qui mobilisent leurs ressources supérieures pour structurer le débat public en ligne de manière telle que la distribution du pouvoir politique reste quasi inchangée (Margolis et Moreno-Riaño, 2009 : 17) – le « Grand débat national » organisé en France au début de l'année 2019 nous en fournira un exemple –, et on remarque d'autre part qu'Internet reconfigure les pratiques et les formes du débat public en fonction de règles et de standards qui lui sont propres (Badouard, 2018 : 26) – ce que nous montrerons dans un premier temps.

L'aspect sur lequel nous nous pencherons ici concernera la possibilité pour les individus connectés de débattre en ligne avec leurs concitoyens au sujet de problématiques sociétales diverses grâce à Internet qui présente un nouvel espace délibératif. Le but de notre article consistera à voir dans quelle mesure ces débats virtuels peuvent augmenter la qualité du débat public. À cet effet, il nous faudra préalablement distinguer deux types de débats virtuels rendus possibles par la technologie : les débats « libres » qui fleurissent sur les réseaux sociaux et les débats « organisés » que certains gouvernements, partis ou organisations de la société civile mettent en place pour élargir le débat public aux individus qui n'ont guère le temps de se déplacer pour participer directement à des séances de discussion. Afin d'évaluer la capacité du réseau à œuvrer pour davantage de délibération<sup>1</sup>, nous commencerons par envisager la manière dont prennent forme les débats virtuels « libres » et en tirerons plusieurs constats. À partir de là, nous verrons comment les considérations normatives de la théorie habermassienne de la démocratie délibérative – et de l'éthique de la discussion qui en découle – articulent un ensemble de règles éthiques, techniques et intellectuelles qui, selon nous, constituent l'essence même des débats « rationnels » orientés vers le bien commun. Nous verrons alors comment certains débats « organisés » ont émergé sur Internet et dans quelle mesure ceux-ci articulent ces règles pour contribuer à améliorer la qualité du débat public.

## L'insuffisance des débats virtuels « libres »

L'une des grandes transformations apportées par Internet dans le débat public concerne l'égalité inconditionnelle d'accès à la discussion dont jouissent les internautes dans les débats que nous appellerons « libres » et qui se caractérisent principalement par une absence de règles, tant sur le fond que sur la forme, vis-à-vis des échanges virtuels. Ce type de débats apparaît généralement dans la plupart des forums de discussion en ligne, mais également sur Twitter, Facebook, ou dans les sections dédiées aux commentaires *online* d'articles de presse et autres blogues. Techniquement parlant, les utilisateurs de ces plateformes disposent en effet des mêmes moyens de publier des informations et d'une même légitimité *a priori* à prendre la parole pour faire valoir leurs opinions dans un débat particulier. C'est ainsi qu'au sein de ces discussions, l'autorité d'un argument ne dépend pas du statut de celui qui le porte – à l'inverse des débats télévisés où la parole d'un expert aura toujours plus de poids que celle d'un citoyen lambda. Mais si certains y voient un changement majeur de la figure d'autorité, il s'agit en réalité de sa reconfiguration. Car il faut bien constater que, d'arguments d'autorité, nous passons maintenant à des indicateurs de notoriété – qui prennent notamment la forme de *likes* sur Facebook ou de *retweets* sur Twitter – jouant peu ou prou un rôle similaire (Badouard,

---

<sup>1</sup> Nous nous référons ici au « tournant délibératif » de la théorie démocratique qui, depuis les travaux de John Rawls (1971) et surtout de Jürgen Habermas (1981 et 1983), a mis l'accent sur le processus de formation discursive de l'opinion publique.

2018 : 27). Ces indicateurs peuvent être pernicieux dans la mesure où ils peuvent influencer la prise de parole dans un espace qui n'est pas toujours dédié à une discussion de fond à visée constructive. Voyons ce qu'il en est.

Les débats « libres » ont souvent lieu de manière spontanée lorsqu'un internaute qui navigue de manière aléatoire sur les réseaux sociaux décide par exemple de réagir à tel commentaire suivant un article de presse ou à tel *tweet* particulier. Cette réaction peut alors générer une série d'échanges disparates, comme c'est généralement le cas, mais elle peut également faire place à une conversation « politisée » qui prend la forme d'un débat au fur et à mesure que ces échanges variés et sans discordance apparente se muent progressivement en interactions tendues et conflictuelles (Marques, 2009 : 22). Nous pouvons toutefois craindre que la spontanéité à l'origine de ces discussions court-circuite d'emblée toute forme de recherche rationnelle et constructive du bien commun. En effet, l'internaute qui réagit à une information le fait habituellement parce que la thématique abordée résonne en lui de manière singulière. Cet aspect est dès lors susceptible d'engendrer une action mue par une émotion mal contrôlée aux antipodes d'un débat « organisé » où les objectifs et les éventuelles règles de participation à la discussion sont connus à l'avance. En outre, sachant qu'il est susceptible d'être lu par un nombre potentiellement élevé d'utilisateurs, ce même internaute peut être tenté d'user de mécanismes sophistiqués divers (de manière souvent inconsciente) pour rallier le plus de lecteurs possibles : les *likes* garantiront la supériorité de son argument dans un contexte où la majorité des intervenants s'exprime sur un mode assertif. Et c'est bien là que réside tout le problème : en soutenant vaille que vaille qu'ils détiennent la vérité, les individus qui participent au débat virtuel ne cherchent généralement plus à convaincre leurs interlocuteurs à travers le raisonnement logique, mais bien à les persuader en les amenant à croire ce qu'ils veulent qu'ils croient – sans parler du *trolling* qui désigne cette façon délibérée de provoquer les individus participant à un débat virtuel afin d'alimenter une polémique interminable. Les enquêtes empiriques (Wojcik et Greffet, 2008) ont maintes fois souligné la piètre qualité des échanges en ligne que certains décrivent comme des « monologues interactifs » (Dumoulin, 2002) ou encore comme le théâtre d'une « homophilie politique » (Vedel, 2008) qui voit des internautes discutant principalement avec leurs pairs idéologiques dans ce qui ressemble à des caisses de résonance qui amplifient leurs propres vues, tout en rendant étrangers les propos d'autrui (Sunstein, 2017). C'est ainsi que « si l'internet facilite l'expression des idées, il ne permet pas forcément d'écouter les autres et surtout d'être entendu » (Vedel, 2017 : 83). Nous sommes donc bien loin d'un idéal démocratique tant les lieux de débats sur Internet, plutôt que d'être orientés vers la recherche du bien commun, sont souvent marqués par des logiques identitaires offrant des espaces publics polarisés et extrêmement conflictuels. La situation est d'ailleurs telle que certains médias ont décidé de supprimer la possibilité de commenter leurs articles mis en ligne. C'est le cas par exemple de l'hebdomadaire belge *Le Vif/L'Express* qui, en 2017, stoppa la publication de commentaires à la fin de ses articles estimant que « le caractère trop souvent virulent et irrespectueux des échanges y rend impossible tout dialogue constructif » (Genot, 2017). Le magazine soulignait ainsi que les propos modérés et constructifs étaient pour la plupart noyés dans un flot incessant de paroles hermétiques au dialogue et dénuées de toute information. Pire, le risque encouru était qu'une petite portion de la population laisse à penser que ses valeurs étaient représentatives de l'opinion publique, ce qui pouvait également décomplexer toute une série de discours radicaux. C'est ainsi que le média belge constata que son système de commentaires ne servait pas l'intérêt de la majorité des lecteurs.

Certains auteurs ont pu voir dans cette « politisation » des discussions en ligne une contribution à l'idéal d'une délibération publique qu'il faut comprendre comme

le résultat d'un processus d'interconnexion entre plusieurs registres discursifs et activités qui, développés dans des arènes civiques différenciées, mettent en place des

échanges destinés à la construction d'une compréhension réciproque autour d'une question d'intérêt général (Marques, 2009 : 24 ; Dryzek 2000).

À partir d'un forum de discussion abrité par le portail *Doctissimo.fr*, Marques (2009) montre par exemple comment les interlocuteurs s'engagent dans un conflit discursif au sein duquel ils doivent gérer les tensions présentes entre leurs intérêts particuliers et les intérêts collectifs. Reprenant les travaux de Jennifer Stromer-Galley (2002), elle soutient en outre que ce genre de débats permet à des personnes défavorisées et marginalisées – qui n'auraient jamais pris part à des discussions de ce type dans des contextes publics d'échanges en face à face – de bénéficier de la nature à la fois privée et publique de la conversation virtuelle pour intervenir dans des discussions politiques (Marques, 2009 : 42). S'il est vrai que ces espaces numériques peuvent permettre à certains individus, généralement peu impliqués dans la chose publique, de contester les perspectives dominantes et d'apporter des éléments au débat en le complexifiant, nous pensons néanmoins que ce type de conversations rate majoritairement son objectif étant donné que les débats « libres » opposent trop souvent des individus dont les opinions politiques sont tellement polarisées qu'ils ne sont même pas capables de se comprendre. En réalité, le processus public légitime d'échanges de raisons entre des individus qui participent à une discussion de manière égalitaire et non coercitive ne peut avoir lieu en l'absence d'un ensemble de règles et de principes. Ceux-ci ont notamment été théorisés par Habermas dans sa théorie de la démocratie délibérative et son « éthique de la discussion » avant d'être repris par de nombreux auteurs qui parlent notamment d'inclusion, d'égalité, de sincérité, de réflexivité ou encore de décentrement (Dahlberg, 2001 ; Janssen et Kies, 2005). Par ailleurs, ces mêmes auteurs précisent que les arènes virtuelles au sein desquelles ont lieu ce genre de débats, loin d'être des espaces proprement délibératifs, ne sont finalement que des espaces d'expression dans lesquels les individus cherchent des informations utiles à leur propre vie plutôt qu'à l'intérêt collectif. C'est que l'intelligence collective<sup>2</sup>, seule en mesure de faire converger nos intelligences et nos connaissances vers un but commun, nécessite des interactions de qualité, impensables sans un minimum de règles qui permettent leur émergence.

Pour Philippe Messeiller, rédacteur en chef adjoint du quotidien suisse *Le Matin*, garder la possibilité de commenter les articles de presse *online* reste cependant important pour le bien du débat public :

Il faut aider et laisser de la place à ceux qui ont des choses intéressantes à dire, même si cela est dérangentant ou si nous sommes en désaccord, il suffit d'expliquer et d'argumenter. On doit pouvoir débattre de tout ! (Epicure et de Marcilly 2016).

Mais peut-on encore parler de débat lorsque ce phénomène s'accompagne d'attaques verbales virulentes ou d'attitudes condescendantes qui incitent la plupart des individus à réagir sur le même mode d'expression ? Sachant qu'au lieu de changer de point de vue, une personne attaquée de la sorte optera probablement à son tour pour une réplique offensive, nous sommes en droit de remettre en question l'apport d'une telle activité pour le débat public. Bien évidemment, ce n'est pas la fermeture des sections dédiées aux commentaires sur les sites de presse et les différents réseaux sociaux qui permettra d'enrayer ce mécanisme. Mais au lieu de nourrir l'espoir d'un accroissement démocratique par des conversations virtuelles *sui generis*, mieux vaut tabler sur des débats « organisés » qui reposent sur un minimum de règles, seules garantes d'une écoute mutuelle sans jugement *a priori* dans un lieu où l'on ne s'écoute que trop

---

<sup>2</sup> Partant du principe que chaque être humain sait des choses qu'un autre ignore – et que, par conséquent, la totalité du savoir n'appartient à personne, le philosophe Pierre Lévy a développé le concept d'intelligence collective qu'il définit comme « une intelligence partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel, qui aboutit à une mobilisation effective des compétences » (Lévy, 1997 : 29). Il s'agit en réalité de rassembler les connaissances et les capacités individuelles de chacun pour que, prises ensemble, celles-ci s'exaltent et engendrent de nouveaux savoirs.

rarement. Avant de présenter ce second type de débat, nous souhaiterions passer en revue l'idéal délibératif habermassien à partir duquel nous pourrions tirer ces règles minimales.

## La théorie habermassienne : une contribution à l'idéal délibératif

Jürgen Habermas s'est très tôt intéressé aux conditions favorables à l'émergence d'une discussion démocratique à visée émancipatrice. Étant donné qu'il ne s'agit pas ici de reconstruire l'entièreté de son système de pensée, mais simplement d'en présenter les éléments qui peuvent servir à l'évaluation de pratiques discursives sur Internet, nous évoquerons brièvement sa théorie de la démocratie délibérative afin d'identifier les fondements théoriques de son éthique de la discussion. Ce passage par la théorie habermassienne nous permettra d'établir un ensemble de règles éthiques, techniques et intellectuelles qui devront nécessairement encadrer toute discussion dite « rationnelle », mais aussi de présenter la manière dont il envisage les interactions entre les institutions politiques et la société civile dans le cadre du débat public.

C'est à travers la notion d'« espace public » (Habermas, 1962) que le jeune Habermas développa progressivement sa théorie de la démocratie délibérative et son éthique de la discussion. Prenant les Lumières comme époque historique de référence, il s'efforça ainsi de montrer comment les classes bourgeoises ascendantes en Europe occidentale réussirent à dégager un espace de débat situé entre un État absolutiste et une société civile qui lui était inféodée pour faire apparaître un lieu de discussion basé sur un échange public de thèses et d'arguments « rationnels ». Ce nouvel espace de discussion émergea petit à petit pour finalement devenir une des caractéristiques des sociétés démocratiques de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Mais encore fallait-il délimiter les critères qui permettaient d'identifier une discussion véritablement « rationnelle ». C'est ce que tâcha de faire le philosophe allemand à travers sa *théorie de la démocratie délibérative* en présentant deux ensembles de critères : le premier ayant trait à des caractéristiques structurelles du discours, le second concernant certaines dispositions personnelles attendues de la part d'individus dits « rationnels » (Kies, 2013). Le premier ensemble englobe des concepts comme l'*égalité discursive* (tous les interlocuteurs peuvent également faire valoir, exprimer ou examiner n'importe quelle affirmation), la *réciprocité* (les interlocuteurs doivent être en mesure d'écouter et de répondre aux questions ou arguments que chacun amène), la *justification* (toute affirmation doit pouvoir être fondée face à la critique en indiquant les inférences logiques correspondantes) et l'*inclusion* (tout sujet, qu'il soit directement ou indirectement concerné par l'enjeu de la discussion, peut participer à celle-ci). Quant au second ensemble, il articule des notions comme la *réflexivité* (les interlocuteurs doivent être prêts à changer leur opinion s'ils remarquent que celle-ci est inappropriée), l'*empathie* (les interlocuteurs doivent chercher à comprendre les opinions d'autrui sans les disqualifier d'emblée) et la *sincérité* (les interlocuteurs doivent être sincères au sujet de leurs intentions, besoins et désirs). Ces critères permettront plus tard à Habermas de développer son fameux principe de discussion – ou principe « D », selon lequel

une norme ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes qui peuvent être concernées sont d'accord (ou pourraient l'être) en tant que *participants à une discussion pratique* sur la validité de cette norme (1986 : 86-87).

Par discussion pratique, il faut comprendre le refus de toute réflexion individuelle de la part d'une personne qui, seule, se demanderait si telle ou telle norme mériterait d'être suivie. Car ce qui est exigé, c'est bien « une argumentation 'réelle' à laquelle participent, en coopération, les personnes concernées » (Habermas, 1986 : 88), ce qui rejoint en définitive sa théorie de l'agir communicationnel (1981) qui considère comme rationnel l'individu réussissant à progresser

vers la compréhension réciproque – et à l’atteindre – en orientant ses actions selon « des prétentions à la validité intersubjectivement reconnue » (Habermas, 1987 : 31). C’est ainsi qu’au départ de sa théorie délibérative, Habermas élabore une véritable *éthique de la discussion* qui devait mener à une série d’échanges discursifs constructifs et désirables. Mais pour ce faire, il fallait nécessairement que ceux-ci soient encadrés par un ensemble de règles. Voyons quelles sont ces règles.

Afin de s’assurer que les conditions préalables à une discussion rationnelle soient remplies – celles-ci concernent l’égalité discursive, la réciprocité, la justification, l’inclusion ou encore la réflexivité, l’empathie et la sincérité –, il convient de définir et de respecter un ensemble de règles éthiques, techniques et intellectuelles si l’on souhaite, à l’instar d’Habermas, que cette discussion soit constructive et génératrice d’intelligence collective. Habermas soutenait en effet que les personnes engagées dans une discussion rationnelle devaient être en mesure de démontrer leur rationalité ou leur manque de rationalité par la manière dont elles traitaient et répondaient aux raisons qu’on leur présentait dans cette discussion. Ces expressions rationnelles étaient en outre susceptibles d’amélioration en vertu de leur caractère critiquable : « nous pouvons corriger des tentatives ratées, si nous réussissons à identifier les fautes qui nous ont échappé », ce qui lui fit dire par conséquent que « le concept de fondation rationnelle est étroitement uni à celui d’apprentissage » (Habermas, 1987 : 35). Cet apprentissage qui se veut collectif témoigne de ce que l’on peut appeler l’intelligence collective au sens où chaque interaction entre sujets individuels les modifie mutuellement à travers une forme de développement cognitif que l’auteur emprunte à Jean Piaget (1972) et qu’il définit en général comme « la décentration d’une compréhension égocentrée du monde » (Habermas, 1987 : 91). Mais pour que cet exercice rationnel puisse avoir lieu, il fallait faire face aux difficultés qui entravaient la compréhension réciproque et c’est en cela que le philosophe allemand affirmait que la personne rationnelle était celle qui « réagit aux perturbations de la communication en réfléchissant sur les règles langagières » (Habermas, 1987 : 38) tout en gardant « l’intention de reconstruire les conditions de la relation symétrique » (Habermas, 1987 : 41). Cette dimension axée sur la métacommunication montre donc bien que le recours à des règles est inhérent à toute discussion dite « rationnelle » ou – ce qui revient à la même chose – délibérative. En réalité, ce sont de telles règles qui distinguent la discussion « rationnelle » qui a lieu au sein des débats « organisés » des formes de discussions quotidiennes qui caractérisent les débats « libres ». Nous parlons ainsi de règles *éthiques* qui concernent *grosso modo* la prise de parole et le respect d’autrui et cherchent à éviter le brouhaha autoritaire et virulent auquel donnent souvent lieu les discussions non cadrées. Ces règles se rapportent à des critères comme l’*égalité discursive*, la *réciprocité* et l’*inclusion* mais aussi à l’*empathie* et à la *sincérité*. Nous mentionnons également des règles *techniques* qui demandent aux intervenants de s’exprimer de la manière la plus claire possible afin que leurs propos soient intelligibles pour l’ensemble des participants qui pourront alors remettre en question les éventuels présupposés qui sous-tendent telle ou telle argumentation avant d’en proposer une évaluation collective qui tiendra compte des sensibilités d’autrui. Ces règles s’identifient entre autres à la *justification* dont parle Habermas. Enfin, certaines règles *intellectuelles* doivent inciter les participants à penser véritablement ce qu’ils énoncent, le but étant non pas de persuader autrui en ayant recours à des techniques rhétoriques diverses, mais bien de le convaincre par la raison. Ces règles se rapprochent alors de la *réflexivité*. Ce n’est qu’à travers la présence d’un tel ensemble prescriptif au sein de débats « organisés » que la discussion rationnelle pourra advenir. Dans les débats réels, « en chair et en os », le respect de ces règles devra nécessairement passer par la présence d’un modérateur qui veillera à ce que les différentes règles ne soient pas enfreintes. Mais qu’en est-il de ces mêmes débats dans leur version numérique ? Avant d’évaluer la pertinence pratique de ces modèles, nous devons dire un dernier mot sur la manière dont Habermas envisage les

interactions (*offline* mais aussi *online*) qui ont lieu entre les citoyens et les institutions politiques dans les sociétés sécularisées.

Inspiré par les travaux de Nancy Fraser (1992), Habermas (1992/1997) décrivait la société démocratique comme un espace public au sein duquel coexistaient un *espace public fort* (composé des différentes institutions politiques) ainsi qu'un *espace public faible* (formé principalement de lieux de conversations informelles). Le premier était un espace structuré et très procédural qui constituait ce que certains philosophes ont appelé un « contexte de justification » dans lequel certains résultats obtenus par ailleurs sont présentés, défendus et justifiés en vue d'opérer certaines décisions, tandis que le second concernait un « contexte de découverte » non programmé pour la prise de décision, mais dans lequel émergeait pourtant toute une série de problématiques sociales, économiques et politiques. Entre ces deux espaces figurait un *espace public général* dominé par les médias de masse et dans lequel les demandes des « publics faibles » côtoyaient les décisions des « publics forts » en prenant la forme d'un débat public (Kies, 2013 : 3-4). Plus récemment, Habermas intégra Internet parmi ces médias de masse caractéristiques de l'*espace public général* (Habermas, 2005) et souligna que les lieux où se rencontraient les publics forts et faibles se devaient d'être indépendants et autorégulés afin de garantir l'apparition d'une opinion publique critique et informée. Dans la même optique, il était nécessaire que ces lieux d'échanges assurent la visibilité maximale des différentes opinions, et plus particulièrement celles des publics faibles dont la publicité et l'influence étaient réduites (Habermas, 2006). Il s'agissait donc de penser un processus politique dynamique à travers une forme particulière d'interactions entre la société civile et le monde politique qui devait, d'une part, veiller à toute une série d'aspects structurels<sup>3</sup>, et, d'autre part, s'assurer que certaines dispositions personnelles puissent apparaître. Maintenant que nous avons ces éléments en tête, il convient de se demander dans quelle mesure les NTIC peuvent servir cet idéal démocratique. C'est ce que nous nous proposons de faire dans les paragraphes suivants.

## L'espoir des *civic tech*

Pour le sociologue Dominique Cardon (2010), c'est au début des années 2000 qu'émerge une « démocratie Internet » où un ensemble non négligeable d'individus accède dorénavant au débat public en s'émancipant des multiples contraintes liées à la prise de parole qui ne dépend désormais plus des autorités traditionnelles, comme la presse ou le monde politique, pour se manifester. Cette démocratie numérique occasionnera une pression suffisamment considérable pour forcer les institutions représentatives à se réorganiser une décennie plus tard à travers le développement de sites participatifs divers. Destinés pour la plupart aux échanges entre internautes autour de questions précises – ce qui contraste fortement avec les conversations tous azimuts des débats « libres » –, ces derniers trouveront leur raison d'être dans leur fonction qui s'articule autour d'un but précis : celui de l'adoption ou non d'une loi qui tiendrait compte de l'avis du public. C'est notamment le cas des débats publics mis en place en France au sujet des projets d'aménagement du territoire portés par la Commission nationale du débat public (CNDP) (Mabi, 2014). Mais plus récemment c'est le mouvement des *civic tech* – entendues comme des « technologies à visée citoyenne » – qui a donné un nouvel essor à la démocratie Internet. Généralement portées par des entreprises dont le pari est qu'il est possible d'utiliser les NTIC pour réinvestir le citoyen dans le débat public, les applications mobiles et les

---

<sup>3</sup> Nous pouvons citer l'exemple des jurys citoyens (inventés simultanément en Allemagne et aux États-Unis dans les années 1970) qui permettent à un groupe de personnes tirées au sort de délibérer dans des conditions optimales en alternant des discussions internes et des auditions d'experts qui défendent des positions contradictoires, avant de remettre un avis public « éclairé » (Vergne, 2008). Nous pensons également aux « sondages délibératifs » de James Fishkin (1997) ou encore aux assemblées citoyennes qui se sont constituées en Colombie britannique (voir Herath, 2007) et en Islande (voir Landemore, 2014).

plateformes en ligne développées par ces acteurs privés ont ainsi commencé à fleurir ici et là pour permettre une certaine forme de débats virtuels « organisés ». La crise des Gilets jaunes en France est un cas exemplaire<sup>4</sup>. En effet, à la suite de la virulence des propos exprimés sur les nombreux groupes Facebook dédiés à la cause de ce mouvement contestataire, plusieurs acteurs vont entrer en contact avec des collectifs de Gilets jaunes afin de leur proposer des solutions en tentant de prouver que les NTIC permettent de dépasser la violence grâce à des échanges collectifs organisés, et donc soumis à différentes règles. Dans un article publié récemment, Clément Mabi montre comment les *civic tech* se sont ainsi multipliées à partir de novembre 2018 :

La start-up Fluicity s'est associée à l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et a contribué à l'opération *Mairie ouverte* en mettant à la disposition de tous sa plateforme pour créer un pendant numérique aux cahiers de doléances diffusés dans les mairies [...] 1 678 idées citoyennes ont été récoltées et ont suscité plus de 17 000 échanges. De son côté, la start-up Cap Collectif a mis son outil de débat au service d'un groupe de gilets jaunes de la Réunion pour susciter de l'intelligence collective et faire émerger des revendications partagées. Plus de 4 000 personnes ont produit 2 000 contributions, ayant suscité près de 5 000 votes – la proposition la plus populaire sur la moralisation de la vie politique et la baisse du salaire des élus ayant été approuvée par 850 personnes. [...] À partir du 16 janvier 2019, la start-up de consultation de l'opinion Make.org lance une opération de communication pour récolter les propositions des Français sur différents thèmes. 146 000 participants ont exprimé 8 500 propositions qui ont fait l'objet de 740 000 votes. La start-up Politizr a également lancé une consultation où 3 800 sujets de discussion ont été ouverts, 1 900 réponses postées et 3 000 commentaires proposés. L'association Entendre la France a utilisé une chatbox dans l'application Facebook Messenger pour recueillir 16 000 contributions. Il s'agissait d'utiliser l'outil populaire de messagerie instantanée de Facebook, couplé à un robot d'échange automatique, pour aller chercher le point de vue des citoyens en partant de leurs usages réels (2019 : 69).

L'objectif de ces initiatives est de structurer le débat public en le rendant plus constructif tout en constituant un intermédiaire entre les citoyens et les institutions qui semble s'approcher de l'*espace public général* idéal que nous évoquions précédemment. À cet égard, il est intéressant de se pencher sur le cas de Bluenove, entreprise issue des *civic-tech* qui fut par ailleurs désignée par l'administration d'Emmanuel Macron pour mettre en place un processus de démocratie délibérative basé sur une démarche d'intelligence collective.

En consultant le site Internet de Bluenove et plus particulièrement sa « plateforme d'intelligence collective massive » intitulée *Assembl*<sup>5</sup>, nous voyons que l'entreprise propose différentes fonctionnalités capables de mobiliser un nombre conséquent de participants (des centaines voire des milliers ou des dizaines de milliers) autour d'enjeux spécifiques. S'adressant autant aux salariés d'une entreprise qu'à un ensemble de clients ou de citoyens, *Assembl* propose ainsi de coconstruire des plans stratégiques ou de transformation, des nouvelles offres de service, des « raisons d'être » ou encore des politiques publiques en animant des milliers de conversations à travers cinq outils principaux de consultation : imagination de scénarios possibles qui peuvent ensuite être débattus et modifiés, interrogation de participants à partir de questions ouvertes qui collectent un maximum d'opinions sur un sujet, débat autour de différentes thématiques qui permet aux individus d'échanger et de discuter afin de faire part de leur ressenti quant aux différentes contributions, argumentation à partir de sujets sélectionnés

---

<sup>4</sup> La crise des Gilets jaunes a commencé en France en octobre 2018 à la suite de l'appel de plusieurs citoyens à manifester contre l'augmentation du prix du carburant. Prenant d'abord la forme de manifestations sporadiques consistant à bloquer certains accès routiers, la contestation populaire va rapidement prendre de l'ampleur – notamment grâce aux réseaux sociaux – pour se muer en affrontements quasi quotidiens avec les forces de l'ordre durant plusieurs mois. Outre la fiscalité, les revendications s'élargiront à des domaines proprement politiques.

<sup>5</sup> <https://bluenove.com/offres/assembl/>

par les participants qui peuvent ainsi marquer leur accord ou leur désaccord vis-à-vis de telle ou telle contribution ou présenter des propositions alternatives, évaluation des contributions grâce à un module de votes et de jauge d'impact. Ces différents modules peuvent se combiner *ad libitum* selon la volonté de l'organisateur qui peut ainsi personnaliser le type de consultation souhaitée. Peu importe le module choisi, les internautes qui participent à ces débats « organisés » peuvent s'exprimer librement. À ce stade, nous pouvons constater que cette *civic-tech* remplit les critères habermassiens relatifs aux aspects structurels de la discussion rationnelle. En effet, nous remarquons que, dès le départ, cette plateforme interactive se veut *inclusive* dans la mesure où un nombre potentiellement élevé d'individus peut prendre part aux processus de prise de décisions qu'offre Bluenove. Ensuite, les cinq outils qu'elle propose sont tous conçus de manière à ce que chacun puisse s'exprimer en faisant part de son ressenti ou en explicitant son opinion si bien que les critères d'*égalité discursive*, de *réciprocité* et de *justification* se voient techniquement garantis. Quant aux aspects liés aux dispositions personnelles que Habermas attend d'un individu « rationnel », ceux-ci ne sont pas en reste. En effet, nous pouvons penser que ces échanges virtuels organisés favorisent la *sincérité* et l'*empathie* à partir du moment où cette plateforme est sollicitée dans le but de faire jaillir une forme d'intelligence collective dédiée à la résolution de problématiques précises et choisies. De plus, à partir des contributions écrites des différents internautes, un processus d'intelligence artificielle va générer une liste de mots-clefs que ceux-ci pourront ensuite modifier ou compléter. Il s'agit en réalité d'une forme d'analyse sémantique qui, partant d'une génération automatique opérée par un système d'intelligence artificielle, invite les participants à conceptualiser certains enjeux inhérents au sujet traité. Les utilisateurs peuvent également mettre en évidence certains contenus des débats en sélectionnant différents extraits de texte afin de les catégoriser en fonction de leur nature : « problématique », « solution actionnable », « connaissance », « exemple », « concept », « argument » et même « biais cognitif ». S'ensuit alors une proposition d'actions à engager pour faire progresser le débat comme le fait de rendre telle ou telle contribution plus générique ou plus opérationnelle, de les exemplifier davantage, de les croiser avec d'autres extraits, de procéder à un vote et bien d'autres choses encore, ce qui mobilise par conséquent toute une série de compétences *réflexives*. Une cartographie permet enfin de visualiser les liens tissés entre les sujets discutés tandis que des synthèses sont proposées sur la plateforme tout au long du débat, et ce sous différents formats : écrits, vidéos, ou infographiques. Tous ces éléments semblent donc prometteurs concernant l'amélioration de la qualité du débat public qui ne se voit désormais plus phagocyté par un ensemble d'éléments perturbant la discussion de fond. Dans ce genre de débats « organisés » qui ne surgissent pas de manière anarchique – contrairement aux débats « libres » qui s'improvisent sur les réseaux sociaux, les internautes sont ainsi invités à penser et à agir de manière rationnelle (au sens où l'entend Habermas) à travers l'exercice de compétences intellectuelles que l'infrastructure d'une *civic-tech* comme Bluenove favorise. Car si l'ensemble des règles éthiques, techniques et intellectuelles que nous évoquions précédemment ne sont pas clairement stipulées dans ces plateformes virtuelles – contrairement aux débats « physiques » qui ont recours à des personnes prenant le rôle de modérateurs, nous pensons, dans une certaine mesure du moins, que celles-ci agissent de manière implicite à partir du moment où les modalités de participation à la discussion virtuelle sont paramétrées de la sorte<sup>6</sup>. Nous pouvons dès lors soutenir que ces débats virtuels « organisés » sont porteurs d'espoir à l'heure où les discussions virtuelles sont omniprésentes. Mais encore faut-il que les personnes ayant recours aux *civic-tech* tendent vers l'idéal habermassien d'un *espace public général* indépendant, ce qui n'est pas toujours le cas comme nous allons le voir avec l'analyse du « Grand Débat » proposée par Clément Mabi (2019).

---

<sup>6</sup> Le caractère tacite de ces règles est peut-être le prix à payer lorsque l'on souhaite généraliser les débats organisés à l'ensemble de la Toile.

Après quelques rebondissements politico-politiques, le « Grand débat » est lancé le 15 janvier 2019 par l'intermédiaire de la plateforme Cap Collectif<sup>7</sup>. Mabi remarque que, dès le départ, c'est la forte volonté de contrôle du gouvernement sur le dispositif qui prévaut, comme le montre le cadrage des questions sur la fiscalité qui insiste sur la réduction des dépenses publiques (2019 : 72) : « Afin de baisser les impôts et réduire la dette, quelles dépenses faut-il réduire en priorité ? Celles de l'État, des collectivités territoriales, ou les dépenses sociales ? » ou encore, « Parmi les dépenses de l'État et des collectivités territoriales, dans quel domaine faut-il avant tout faire des économies ? Éducation, transports, défense, sécurité, logement, environnement ou autres ? »<sup>8</sup>. La manière dont la participation est organisée laisse également paraître un dispositif calqué en totalité sur les attentes du gouvernement. Deux formes de participation sont ainsi offertes aux internautes : le questionnaire fermé à choix multiples qui invite les participants à répondre à des questions « rapides » en cochant telle ou telle possibilité et le partage de propositions qui se veut ouvert, mais qui reste limité en ce sens où il contraint les participants à répondre à des questions qui cadrent son expression. En outre, il faut noter que les participants n'ont aucune possibilité de discuter entre eux à travers cette plateforme ou de voter pour ou contre une contribution particulière. Le gouvernement français n'a donc pas souhaité offrir le panel de fonctionnalités initialement proposé par Cap Collectif. Il est donc impossible de débattre sur la plateforme du « Grand débat national » et, par conséquent, impossible de susciter une forme d'intelligence collective et de délibération : ce qui est attendu des citoyens est finalement un dépôt de propositions individuelles dans une logique consultative. Difficile donc de retrouver l'ensemble des critères de rationalité habermassiens dans de telles conditions. Soulignons enfin les nombreux problèmes liés à la transparence du dispositif mis en place qui n'a pas rendu accessible le code de ses algorithmes de classement des contributions. Si Cap Collectif protège son modèle économique et invite à faire confiance au tiers qui utilise ses services – l'État français en l'occurrence, certains militants ont légitimement souligné que face aux enjeux de ce type de consultation, il est impossible de faire réellement confiance à ce tiers. Ceux-ci se sont également inquiétés de la confiance accordée aux algorithmes qui traitent des masses importantes de données (le « Grand débat » a rassemblé 1 364 000 réponses aux questions fermées et 569 020 propositions ouvertes) à partir d'un système d'intelligence artificielle qui rapproche certaines contributions sur base d'une bibliothèque de termes (un référentiel) extraite d'une analyse des *verbatim*. Quand on sait que certaines études ont montré que plus de 50 % des contributions étaient des doublons produits par des groupes organisés en vue d'instrumentaliser le débat (Pariété et Ferrer, 2019), cette critique est plus que pertinente. Ainsi, si le « Grand débat » se voulait être le lieu privilégié du débat public, force est de constater que ce dernier est loin de constituer cet *espace public général* indépendant et autorégulé préconisé par Habermas. Il ne faudra pas attendre longtemps avant que les Gilets jaunes contestent la légitimité de ce débat et organisent le « Vrai débat » à travers une plateforme numérique dont le cadrage et le design seront radicalement différents. Grâce au même prestataire que le « Grand débat », Cap Collectif, c'est ainsi que huit thèmes – et non plus quatre – seront mis à disposition des internautes qui bénéficieront par ailleurs d'un espace « d'expression libre » où tous les sujets pourront être abordés sans cadrage préalable. Il ne s'agit donc plus de répondre à des questions, mais de produire des contributions argumentées qui doivent chacune posséder un titre et justifier les bénéfices théoriques qu'elles peuvent apporter. Différentes discussions, votes ou avis « mitigés » pourront alors s'ensuivre permettant dès lors un mécanisme agrégatif là où le « Grand débat » avait fait le choix de ne mobiliser que la « boîte

---

<sup>7</sup> Cette « plateforme d'intelligence collective » propose, peu ou prou, le même type de services que Bluenove à travers six applications participatives : la consultation, le budget participatif, le questionnaire, la boîte à idées, l'appel à projets et la pétition (voir <https://cap-collectif.com/plateforme/>).

<sup>8</sup> Voir <https://granddebat.fr/project/fiscalite-et-depenses-publiques/questionnaire/repondez-aux-questions-cles-du-grand-debat-2>.

à idées » consultative de Cap Collectif. Ces deux expériences montrent bien comment les outils de démocratie numérique peuvent répondre à différents usages.

## Une démocratie enrichie par le numérique ?

Dans une carte blanche publiée récemment sur le site du quotidien belge *Le Soir*, nous témoignons de notre pessimisme vis-à-vis des débats virtuels et de leur capacité à augmenter la qualité du débat public en défendant notamment la nécessité de recourir à des discussions réelles – « en chair et en os », définies et cadrées, seules susceptibles de pallier les nombreux écueils dont témoignaient les débats virtuels « libres » (De Brabanter, 2019). Mais les recherches qui ont été menées depuis, et dont cet article se fait l'écho, ont quelque peu nuancé la vision que nous avons de cette « démocratie numérique » initialement identifiée à un oxymoron. Premièrement, il faut reconnaître que les débats virtuels « libres » ne sont peut-être pas à rejeter dans leur intégralité étant donné que la « politisation » qui en émane (recherche de problèmes d'intérêt général, décentration par rapport aux intérêts privés, etc.) peut offrir à certains individus une possibilité inédite de s'investir dans les affaires publiques, ce qui aurait difficilement eu lieu sans un espace numérique dédié. Si cette possibilité seule demeure insuffisante pour contribuer efficacement au débat public, son rôle n'est cependant pas totalement inutile. Ensuite, nous voyons que les *civic tech* et leurs « plateformes d'intelligence collective » sont potentiellement intéressantes concernant la contribution des NTIC à l'idéal d'une démocratie délibérative. La description faite d'*Assembl* montre en effet qu'Internet semble être en mesure de générer des espaces de discussions « rationnelles » (au sens habermassien) à travers des débats virtuels « organisés » qui limitent la polarisation des internautes et les arguments d'autorité. Le passage par l'écrit sur ce genre de plateformes, qui disposent par ailleurs de nombreux outils favorisant les échanges co-constructifs au sujet de thématiques précises, pourrait par exemple être un élément clé de la délibération à grande échelle en tant qu'elle invite à dépasser l'instantanéité pour privilégier la réflexion de fond et l'argumentation. D'un point de vue formel donc, ces nouveaux outils numériques semblent mettre beaucoup de choses en œuvre pour favoriser cette intelligence collective tant recherchée dans une optique démocratique qui s'articule autour d'un idéal délibératif. Néanmoins, si les *civic tech* semblent techniquement capables de réunir l'ensemble des conditions que Habermas juge nécessaires pour la tenue de n'importe quelle discussion « rationnelle », leur usage ne garantit pas pour autant que de telles discussions auront lieu. Il convient donc de rester vigilant au type d'*espace public général* que celles-ci véhiculent.

## Bibliographie

BADOUARD, Romain (2018). « Les mutations du débat public en ligne », *Documentations et bibliothèques*, vol. 64, n° 2, p. 26-32.

CARDON, Dominique (2010). *La démocratie Internet*, Paris, Seuil.

CASTELLS, Manuel (1998). *La société en réseaux. Tome 1 : l'ère de l'information*, Paris, Fayard.

DAHL, Robert A. (1998). *On Democracy*, New Haven, Yale University Press.

DAHLBERG, Lincoln (2001). « The Internet and Democratic Discourse: Exploring The Prospects of Online Deliberative Forums Extending The Public Sphere », *Information, Communication & Society*, vol. 4, n° 4, p. 615-633.

DRYZEK, John (2000). *Deliberative Democracy and Beyond – Liberals, Critics, Contestations*, Oxford, Oxford University Press.

DUMOULIN, Michkaël (2002). « Les forums électroniques : délibératifs ou démocratiques ? », dans D. MONIÈRE (dir.), *Internet et la démocratie*, Québec, Monière et Wollank Éditeurs, p. 141-157.

ERPICUM, Baptiste et Camille DE MARCILLY (2016). « Stop aux commentaires sur les sites d'info ? », *La Libre*, [en ligne], <https://www.lalibre.be/debats/ripostes/stop-aux-commentaires-sur-les-sites-d-info-57d192173570646c923b4ae5> (page consultée le 04/02/20).

FISHKIN, James S. (1997). *The Voice of the People. Public Opinion & Democracy*, New Haven/Londres, Yale University Press.

FRASER, Nancy (1992). « Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy » dans C. CALHOUN (dir.). *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge, M.I.T. Press.

GENOT, Vincent (2017). « Propos haineux et racistes : Roularta ferme les commentaires sur ses sites », *Le Vif*, [en ligne], <https://www.levif.be/actualite/belgique/propos-haineux-et-racistes-roularta-ferme-les-commentaires-sur-ses-sites/article-opinion-596603.html> (page consultée le 30/01/20).

HABERMAS, Jurgen (1962/1978). *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Lausanne, Payot.

HABERMAS, Jurgen (1981/1987). *Théorie de l'agir communicationnel. Tome I, Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, Paris, Fayard.

HABERMAS, Jurgen (1983/1986). « Notes pour fonder une éthique de la discussion », dans *Morale et communication* (trad. C. Bouchindhomme), Paris, Cerf.

HABERMAS, Jurgen (1992/1997). *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard.

HABERMAS, Jurgen (2005). « Concluding Comments to Empirical Approaches to Deliberative Democracy », *Acta Política*, vol. 40, n° 3, p. 384-392.

HABERMAS, Jurgen (2006). « Political Communication in Media Society: Does Democracy Still Enjoy an Epistemic Dimension? The Impact of Normative Theory on Empirical Research », *Communication Theory*, vol. 16, n° 4, p. 411-426.

HERATH, R. B. (2007). *Real Power to the People. A Novel Approach to Electoral Reform in British Columbia*, Lanham/Plymouth, University Press of America.

JANSSEN, Davy et Raphaël KIES (2005). « Online Forums and Deliberative Democracy: Hypotheses, Variables and Methodologies », *Acta Política*, vol. 40, n° 3, p. 317-335.

KIES, Raphaël (2013). « Online Deliberation: State of The Art », *University of Luxemburg*, [en ligne], <https://orbilu.uni.lu/bitstream/10993/30829/1/kies-working%20paper.pdf> (consulté le 11 février 2020), publié en portugais dans F. MENDONÇA, M. ABÍLIO PEREIRA et F. FILGUEIRAS (dir.) (2016). *Democracia digital: publicidade, instituições e confronto político*, Belo Horizonte, Editoria UFMG, p. 203-232.

LANDEMORE, Hélène (2014). « Inclusive Constitution-Making: The Icelandic Experiment », *Journal of Politic Philosophy*, vol. 23, n° 2, p. 166-191.

LÉVY, Pierre (1997). *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte.

MABI, Clément (2014). « Comment se construit (ou non) le 'concernement' des publics de la démocratie technique ? Analyse communicationnelle des débats publics CNDP », *Canadian Journal of Communication*, vol. 39, n° 4, p. 627-638.

MABI, Clément (2019). « La démocratie numérique au défi de la critique sociale en France », *Le Mouvement social*, 2019/3, n° 268, p. 61-79.

MARGOLIS, Michael et Gerson MORENO-RIAÑO (2009). *The Prospect of Internet Democracy*, Farnham, Ashgate Publishing.

MARQUES, Ângela Cristina Salgueiro (2009) « La conversation civique sur internet : contributions au processus délibératif », *Estudos em Comunicação*, n° 5, p. 21-52.

PARIENTÉ, Jonathan et Maxime FERRER (2019). « Doublons de contributions, participants frénétiques... les limites du grand débat en ligne », *Le Monde*, 8 avril, [en ligne], [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/04/08/doublons-contributeurs-frenetiques-les-limites-du-grand-debat-en-ligne\\_5447578\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/04/08/doublons-contributeurs-frenetiques-les-limites-du-grand-debat-en-ligne_5447578_4355770.html) (consulté le 11 février 2020).

- PIAGET, Jean (1972). *Introduction à l'épistémologie génétique*, Paris, P.U.F.
- RAWLS, John (1971). *A Theory of Justice*, Cambridge, Belknap Press of Harvard University Press.
- STROMER-GALLEY, Jennifer (2002). « New Voices in the Public Sphere: A Comparative Analysis of Interpersonal and Online Political Talk », *The Public*, vol. 9, n° 2, p. 23-42.
- SUNSTEIN, Cass R. (2017). *#Republic. Divided Democracy in the Age of Social Media*, Princeton, Princeton University Press.
- VEDEL, Thierry (2008). « Les blogs et la politique : la démocratie en kit ? », dans X. GREFFE et N. SONNAC (dir.). *Culture Web. Création, contenus, économie numérique*, Paris, Dalloz, p. 61-78.
- VEDEL, Thierry (2017). « L'internet et la démocratie : une liaison difficile », dans P. PERRINEAU (dir.). *La démocratie de l'entre-soi*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 73-88.
- VERGNE, Antoine (2008), *Les Jurys citoyens. Une nouvelle chance pour la démocratie ?*, Paris, Les notes de la Fondation Jean Jaurès, n° 12, [en ligne], <https://i-cpc.org/document/les-jurys-citoyens-une-nouvelle-chance-pour-la-democratie/> (consulté le 1 février 2020).
- WOJCIK, Stéphanie et Fabienne GREFFET (2008). « Parler politique... en ligne : une revue des travaux français et anglo-saxons », *Réseaux*, 2008/4, n° 150, p. 19-50.